



Réunion d'information avec l'Association des Maires de l'Isère (AMI)

LE 19/04/2023
Ruy-Montceau



Association des
Maires de l'Isère



Les Chasseurs en France et en Isère

- La France est le 1er pays Européen en nombre de chasseurs. Elle comptabilise 900 000 à 1 million de chasseurs soit 7% de l'effectif européen (7 millions)
- **L'Isère est le 11ème département en nombre de chasseurs**



La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère

- ❑ **Association loi 1901 (juillet 1912) agréée au titre de la loi sur la protection de la nature**
- ❑ Assume de nombreuses missions de service public
- ❑ Son fonctionnement et ses missions sont encadrés par la loi
- ❑ Une FDC importante : 75% de son budget de fonctionnement annuel provient des cotisations de ses adhérents (restant subvention...)

15 700
adhérents
individuels

750 sociétés
de chasse
adhérentes

Son organisation

- ❑ **12 membres au Conseil d'administration** ayant chacun la responsabilité d'un Pays cynégétique
- ❑ **18 salariés** répartis comme suit :
 - ❑ Direction : 2 personnes
 - ❑ Service juridique / ACCA : 2 personnes
 - ❑ Administratif : 3 personnes
 - ❑ Environnement : 9 personnes
 - ❑ Communication : 1 personne
 - ❑ Projet et développement : 1 personne

Les 12 Pays cynégétiques en Isère





Ses missions de service public

- ❑ Mise en valeur du patrimoine cynégétique : protection et gestion de la faune sauvage ainsi que ses habitats
- ❑ Elaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- ❑ Contribution à la prévention du braconnage
- ❑ Information, éducation et appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs
- ❑ Préparation à l'examen du permis de chasser et validation du permis
- ❑ Coordination et gestion des actions des Associations Communales et Intercommunales de Chasse Agréées (ACCA et AICA)
- ❑ Prévention et indemnisation des dégâts de grand gibier
- ❑ Gestion des plans de chasse individuels



La Chasse pour tous, un acquis de la Révolution

Décret du 7 et 11 août 1789, Loi chasse du 3 mai 1844 à ce jour :

« Nul n'a la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit »

(article L 421-1 du code de l'environnement)

- Jusqu'à la fin du XIII^{ème} siècle, la Chasse est libre
- Du XIV^{ème} siècle à la Révolution française, la Chasse est limitée à certaines catégories sociales

Droit de chasse et de destruction

Le Droit de chasse

« Nul n'a la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit »

(article L 421-1 du code de l'environnement)



Le Droit de destruction

« [...] Tout propriétaire ou fermier peut repousser ou détruire [...] les bêtes fauves qui porteraient dommages à ses propriétés. »

(article L 427-9 du code de l'environnement)

Droit de chasse et de destruction

Le Droit de chasse et de destruction sont des droits d'usage
liés au Droit de propriété

Ils ne concernent que les espèces animales sauvage dites
« res nullius » (n'appartenant à personne) et non protégées

≠

Les espèces domestiques dites « res propria » (appartenant à une personne)

Droit de chasse et de destruction

Cas concret

L'usage du droit de destruction appartient au propriétaire

Par exemple, le Renard :

- Celui-ci est en Isère classé en ESOD (Espèce Susceptible de Causer des Dégâts).
- En période de chasse, il peut être chassé.
- Hors période de chasse, il peut être détruit.
- Le vendredi, jour de non chasse en Isère, un garde particulier peut le tirer à l'aide d'un fusil.

Droit de chasse et de destruction

Cas concret

- Le propriétaire d'un fond accueillant des espèces chassables ou classées ESOD (Espèce Susceptible de Causer des Dégâts) est responsable des dommages causés à autrui.
- Le propriétaire d'un fond non chassé est dans l'obligation de procéder (ou de faire procéder) à la régulation des espèces ESOD ou commettant des dégâts agricoles, notamment le Sanglier.



L'Isère, un département à ACCA obligatoires (Associations Communales de Chasse Agréées)

L'Isère est soumis à l'application de la loi Verdeille de 1964 (sénateur socialiste de 1959-1974)

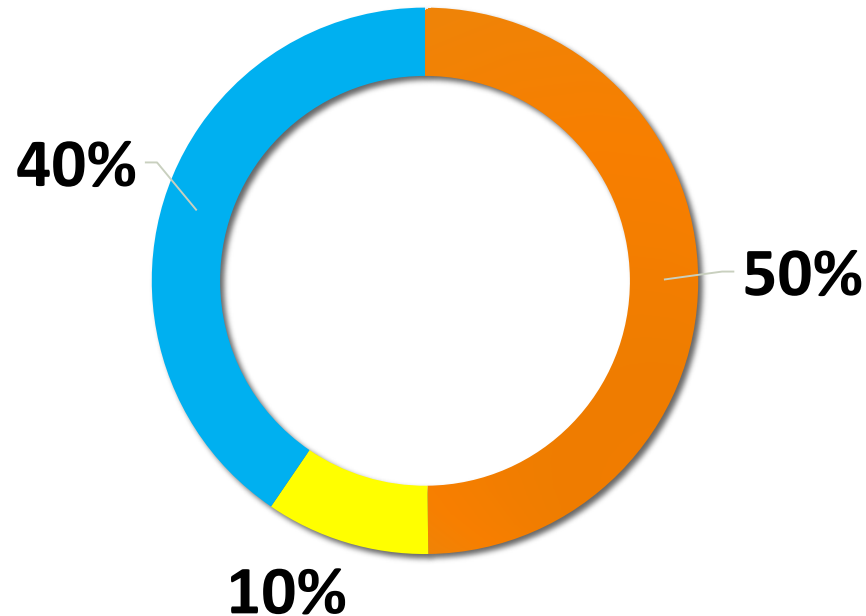
- **Objectif** : collectiviser le droit de chasser du propriétaire d'un terrain dans le but de limiter le « mitage » du droit de chasse sur les communes
- Le droit d'adhésion est défini par le cadre législatif

Une commune, une ACCA à minima soit 512 ACCA-AICA en Isère

6 communes sans ACCA : Grenoble, Pont de Claix, Eybens, Echirolles, les Roches de Condrieux et Pont de Cheruy

Qui détient le Droit de chasser en Isère ?

■ ACCA ■ Domaine public ■ Domaine privé



- **Les Associations Communales et Intercommunales de Chasse Agréées :** 512 ACCA-AICA en Isère
- **Les domaines privés :** propriétaires de terrains et ceux s'étant opposés aux ACCA (environ 900 en Isère)
- **L'État et collectivités :** le Parc National des Ecrins, les terrains militaires...



Les détenteurs du droit de chasse

L' Association Communale et Intercommunale de Chasse Agréée

- C'est une association de droits privés, de loi 1901
- Ces missions et son fonctionnement sont soumises aux dispositions du code de l'environnement (articles L. 422-1 et suivants et R. 422-1 et suivants du code de l'environnement)
- Elle exécute des missions de service public et répond au motif d'intérêt général (article L 422-2 du code de l'environnement)
- Ses missions sont coordonnées par les Fédérations de Chasseurs
- Elle est sous contrôle administratif des Fédérations de Chasseurs
- Elle est soumise à la tutelle du Préfet

**L'ACCA constitue un véritable relais communal,
interlocuteur privilégié en matière de chasse auprès du Maire**



L'ACCA assume des missions de service public

Cas concret

La circulation sur les chemins

L'ACCA assumant une mission de service public est « ayant droit » sur les chemins publics où la circulation est interdite

L'article L2213-4 du code général des collectivités territoriales, précise que les dispositions prises par arrêté ne « *s'appliquent pas aux véhicules utilisés pour assurer une mission de service public et ne peuvent s'appliquer d'une façon permanente aux véhicules utilisés à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels...* ».

Les détenteurs du droit de chasse

Les Domaines privés



La chasse privée

- Surface minimum de 20 hectares d'un seul tenant (100 hectares dans les alpages)
- Organisée en association loi 1901 ou pas
- La FDCI ne coordonne pas

L'objection de conscience cynégétique

- Pas de limite de surface
- Le prioritaire ne peut pas être chasseur
- Obligation de faire chasser ou de détruire les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

Les détenteurs du droit de chasse

Les Domaines privés



Les terrains inclus dans les 150 mètres autour des habitations

- La chasse n'y est pas interdite
- Le propriétaire du terrain a le droit d'y chasser ou d'y faire chasser et parfois, a l'obligation de le faire



FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DE L'ISÈRE

Les détenteurs du droit de chasse

L'Etat et les collectivités

Les terrains communaux sont en grande majorité du Domaine privé

- Forêt domaniale
- Domaine public fluviale, maritime
- Espaces à statut particulier tels que : Parc National, Réserve naturelle Nationale, Arrêté de Protection de Biotope...



L'Isère, un département à ACCA obligatoires

L'ACCA , le Maire et la commune

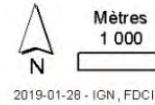
- La commune peut adhérer à l'ACCA si elle possède des terrains soumis à son action :
 - Il faut considérer cette adhésion comme non idéologique mais administrative
 - La commune peut donc être membre du conseil d'administration en tant que « non chasseur » (élection AG de l'ACCA)
- L'ACCA a pour obligation, en Isère, de déposer en mairie ses statuts, son règlement intérieur et de chasse (jours de chasse), la liste de ses membres et la liste des parcelles soumises à son action

Qui détient le droit de chasser en Isère ?

Cas concret



SECTEUR DE ROYBON
Etat des lieux des droits de chasse



2019-01-28 - IGN, FDCI

Légende

--- Limite ACCA-AICA

■ Réserve de chasse

Opositions

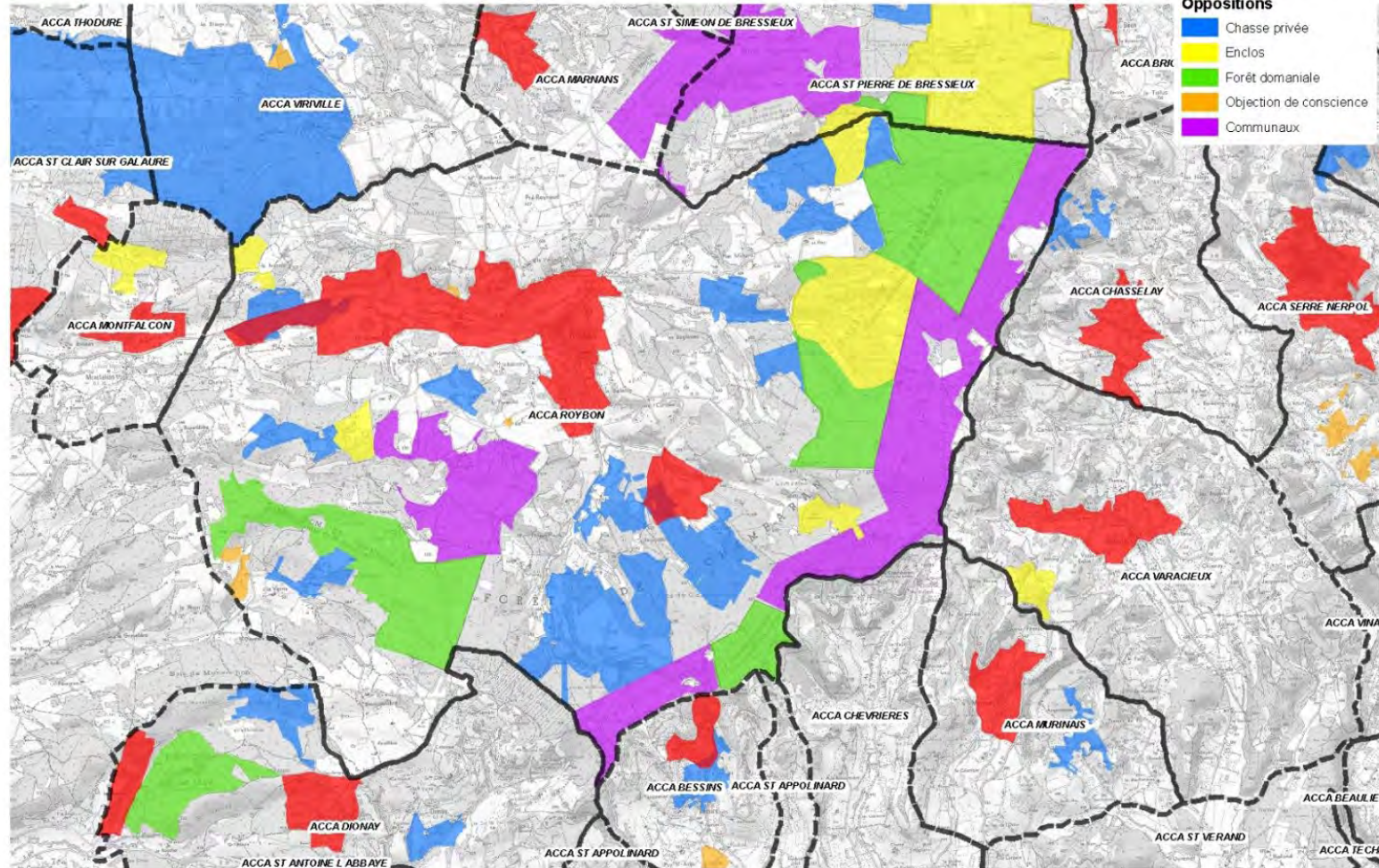
■ Chasse privée

■ Enclos

■ Forêt domaniale

■ Objection de conscience

■ Communaux



Les Jours de chasse



Comment savoir si la chasse est ouverte sur une commune ?

Il faut se référer à :

- L'arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse qui précise les jours autorisés par gibier.
- Pour les oiseaux migrateurs, s'en référer à l'arrêté ministériel
- Aux plans de gestion cynégétiques (obligatoire pour le Sanglier en Isère) qui peuvent être plus restrictifs
- Aux règlements des sociétés de chasse (environ 800 à 900 en Isère et parfois plus de 20 sur une même commune)



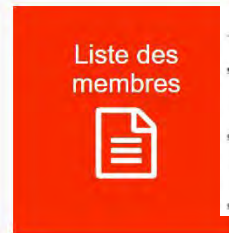
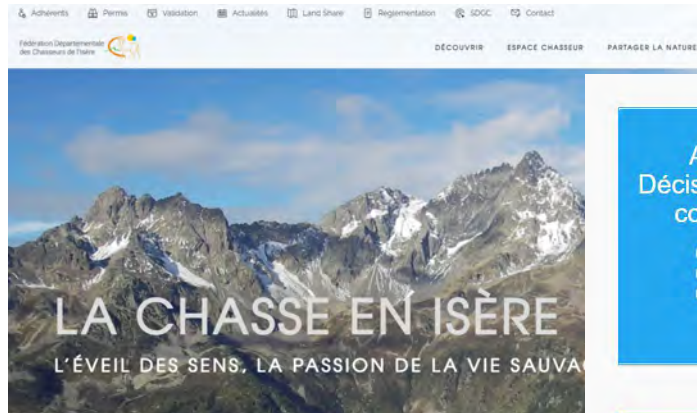
Chasse et réglementation

La Réglementation relative à la chasse est complexe pour le non initié

Il est difficile de communiquer sur cette thématique auprès du grand public

Ce que la FDCI engage pour les mairies du département en 2023

La création d'un « espace adhérent Maire »



Fiche Territoire
Mairie de 38061 ACCA AGNIN
Commune de rattachement AGNIN
Pays DE VALLES DU BASSIN - FORENSEE
CHRISTOPHE

Coordonnées	Adresse	Code postal	Commune
Mairie	10 rue de la République	38061	ACCA AGNIN
Adresse postale	10 rue de la République	38061	ACCA AGNIN
Adresse e-mail	accueil@accagnin.fr		

Coordonnées administratives

Fonction	Nom	Prénom	Adresse
Maire	CHRISTOPHE		10 rue de la République
1er Adjoint			
2e Adjoint			
3e Adjoint			
4e Adjoint			
5e Adjoint			
6e Adjoint			
7e Adjoint			
8e Adjoint			
9e Adjoint			
10e Adjoint			

Coordonnées de l'Etat

Fonction	Nom	Prénom	Adresse
Préfet			
1er Adjoint			
2e Adjoint			
3e Adjoint			
4e Adjoint			
5e Adjoint			
6e Adjoint			
7e Adjoint			
8e Adjoint			
9e Adjoint			
10e Adjoint			

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE
Décision n° TL- 380016 I 03 - : fixant l'attribution de Plan de Chasse 2021/2022
 PETIT GIBIER DE MONTAGNE – TETRAS L-LYRE
 Commune de **AURIS EN OISANS**

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE

VU les articles L. 425-6 à L. 425-12 et R. 425-1-1 à R. 425-13 du Code de l'Environnement,
 VU les articles L.411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'Administration,
 VU le décret du 17 octobre 1997 portant création de la réserve naturelle des Hautes de Charvaille,
 VU l'arrêté ministériel du 11 août 2006 relatif à l'institution du dispositif de prémarquage du tétra-lyre,
 VU l'arrêté ministériel du 11 février 2020 relatif à la mise en œuvre du plan de chasse et au marquage du gibier,
 VU l'arrêté préfectoral n° 2010-07159 du 30 août 2010 instituant le plan de chasse du tétra-lyre,
 VU les arrêtés préfectoraux N° 38-2019-07-01-012 du 01/07/2019 approuvant le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la période 2019-2022, et N° 38-2021-06-06-00016,
 VU l'arrêté préfectoral n°2021-06-03-00003 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2021/2022 dans le département de l'Isère,

DECIDE

ARTICLE 1. - M. **CHRISTOPHE**

Les instances départementales compétentes en matière de chasse

Préfet

- Pouvoir réglementaire : arrêté préfectoral
- Assume la tutelle administrative de la FDCI et des ACCA
- Délégation de compétence à la DDT38

FDC

- Contrôle administratif des ACCA-AICA
- Décisions administratives en lieu et place du préfet
- Sanctions administratives des chasseurs ACCA-AICA
- Modifications des territoires de chasse
- Attribution des plans de chasse individuels

OFB

- Répression du braconnage: pouvoir en matière pénal



Politique en faveur de la biodiversité

- PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DEPUIS 1995
- PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHONE-ALPES DEPUIS 2016
- PARTENARIAT AVEC L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ DEPUIS 2008
- PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET LA DRAAF DEPUIS 2008
- MOBILISATION DE DISPOSITIFS EUROPÉENS (FEADER, FEDER) DEPUIS 2006

Objectifs

Concilier enjeux
environnementaux et
économiques, dans un
contexte de
changement climatique

- Assumer l'identité plurielle et fédératrice du monde de la chasse
- Soutenir la chasse iséroise en tant qu'activité à caractère culturel, social, économique et environnemental
- Promouvoir notre éducation à la nature
- Dynamiser et accompagner le réseau associatif du monde de la chasse et ses partenaires

MILIEUX DE
PLAINE



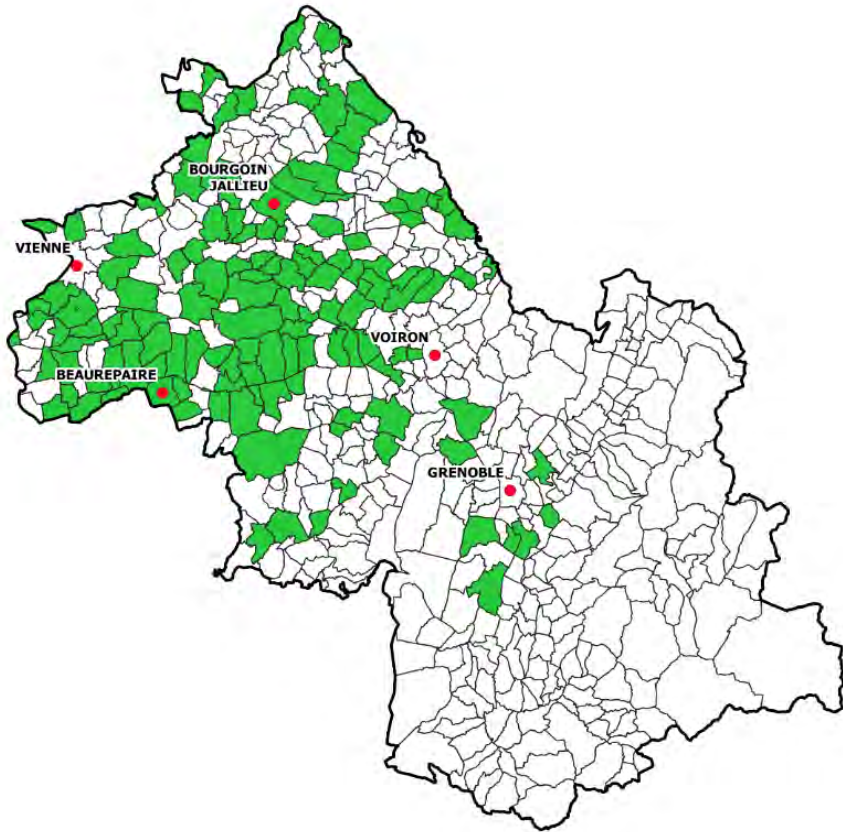
Conservation / Restauration des habitats de plaine : la plantation de haies



Bizonnes

Premier planteur associatif

Conservation / Restauration des habitats de plaine : la plantation de haies



- 100 km de haies plantées depuis 1990 (200 000 arbres)
- 140 communes
- 77% des haies ont été implantées dans les espaces à dominante agricole
- 4% des haies dans les corridors SRCE
- 1 M€ d'investissement (réf. 2021 - 18€/ml)

Conservation / Restauration des habitats de plaine : la plantation de haies



**CHANTIER
PARTICIPATIF**

**CHANTIER
ENTREPRISE**



CHANTIER ECOLE

Conservation / Restauration des habitats de plaine : la plantation de haies

Europe (FEDER,
FEADER)

Etat / OFB

Agence de l'eau

Région

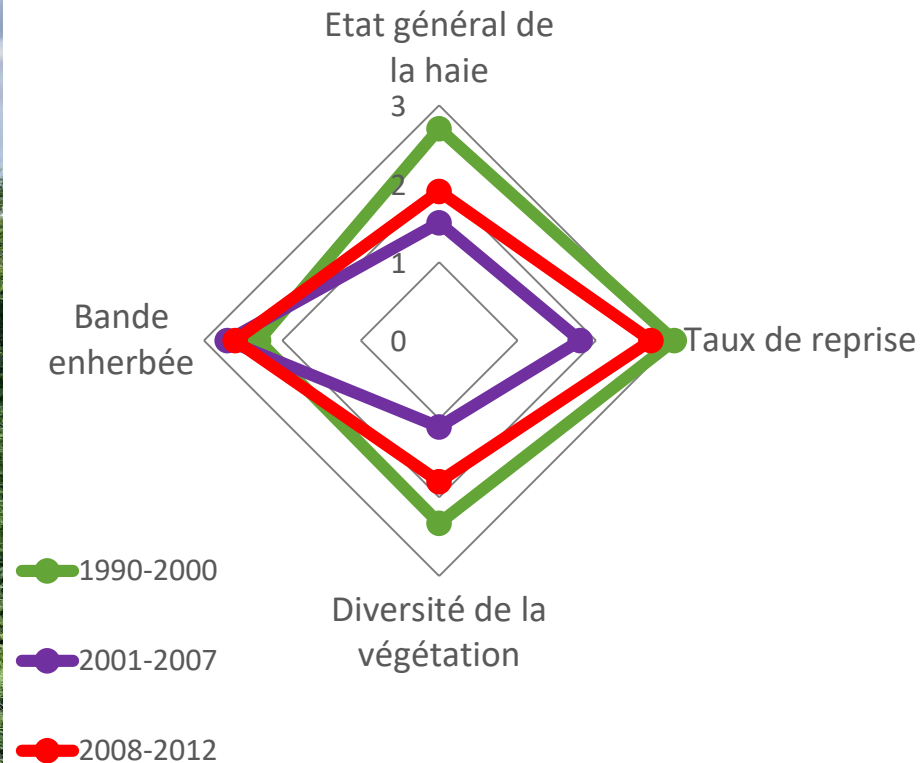
Département
CD38

FDCI

Evaluation des plantations de haies « chasse »



Corbelin



Constat	Enseignement
Haies majoritairement en place	Convention de 25 ans respectée
Peu de mortalité de plants, sauf en cas de sécheresse répétée	Importance du suivi les premières années
Importance de la séquence de plantation	Choix des essences forestières à implanter primordial



Stratégie de conservation / restauration des haies : contribution FDCI

Co-animer le groupe départemental haies :

- Mutualiser les expériences et outils
- Améliorer la connaissance

**Contribuer à la création d'une filière Isère
végétal local** : à l'automne 2023 entre 50 000
et 80 000 plants Isérois produits

Sensibiliser à la haie



Couches BD-topo et suivi bocage

Conservation / restauration des habitats pour la petite faune de plaine : autres actions



Varacieux



- Réouverture de coteaux secs : 10 ha
- Réfection de petits étangs : 2,2 ha
- Création de mares : 20 mares (300 à 3 000 m²)
- Cultures intermédiaires faunistiques : de 600 ha à 950 ha (50 000 €)



Chavanoz



Virieu



Granieu

Conservation / Restauration des habitats pour la petite faune de plaine : autres actions

Détection thermique



Effarouchement

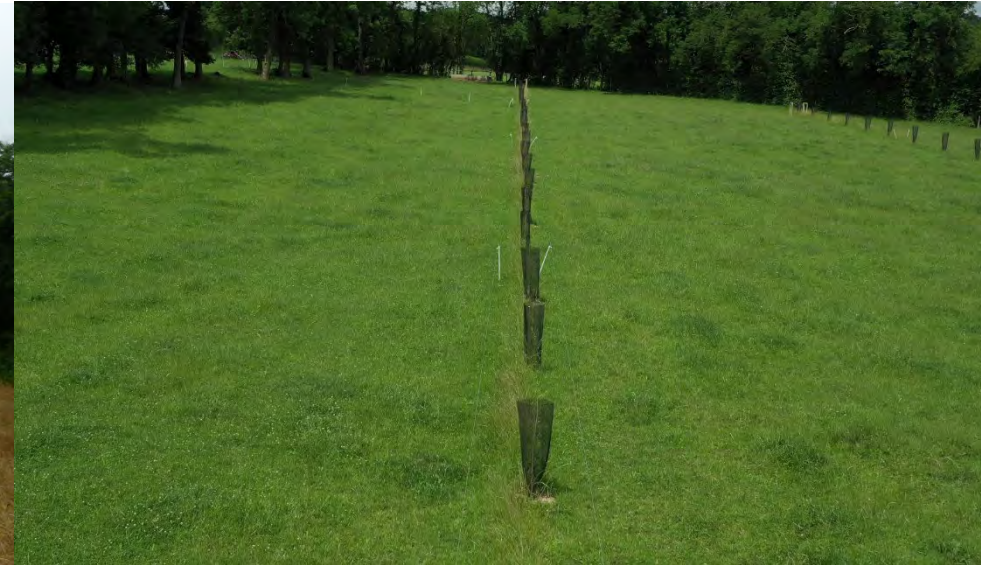


St Paul d'Izeaux

Conservation / Restauration des habitats pour la petite faune de plaine : autres actions

Valorisation des trouées Forestières RTE

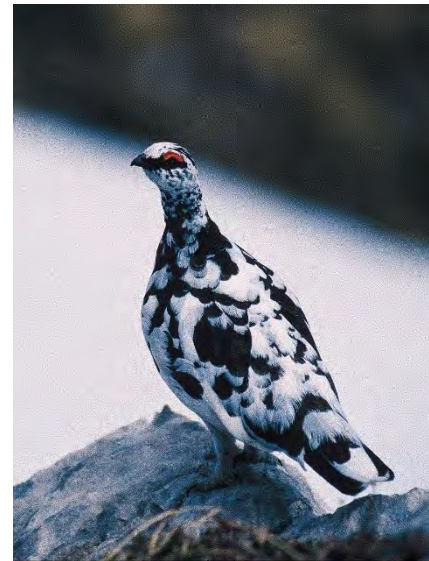
Approche Agroforesterie



Beaucroissant

Biol

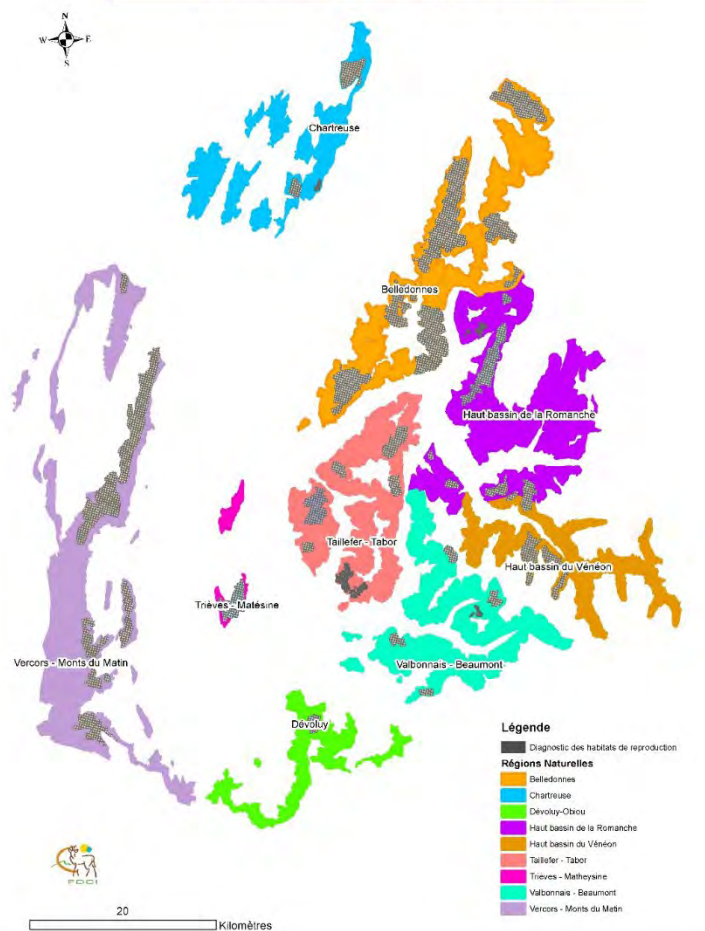
MILIEUX
MONTAGNARDS



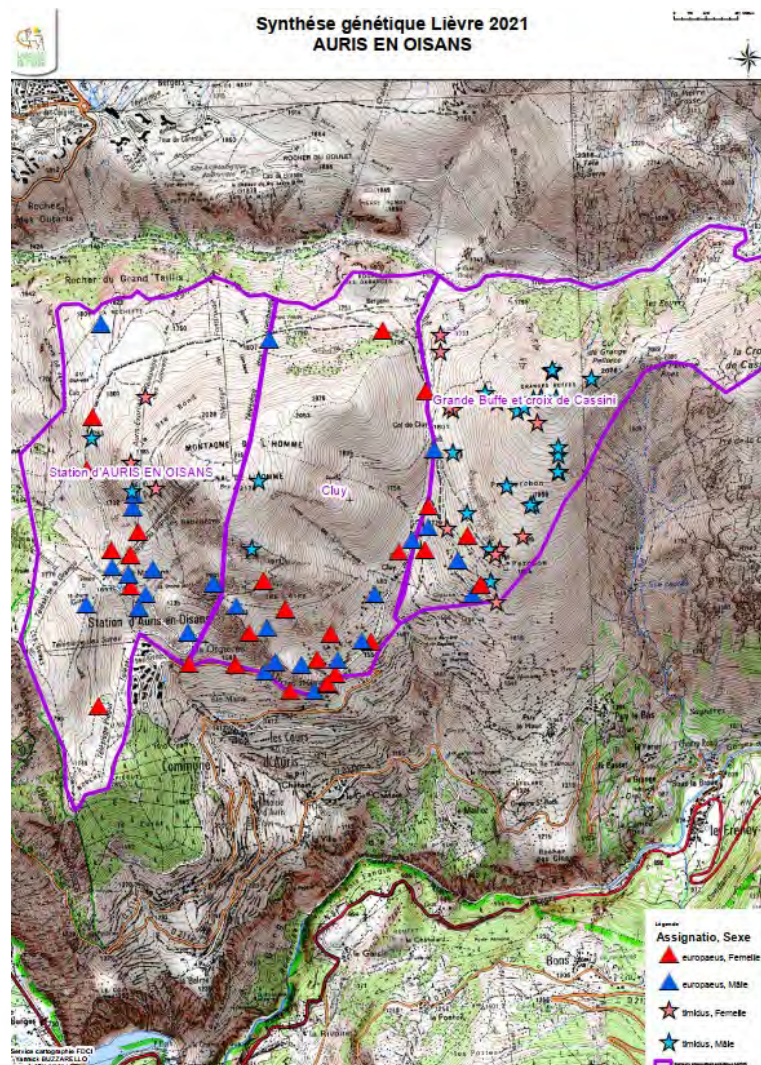
Connaissance des espèces de montagne et de leurs habitats



Diagnostic des habitats de reproduction du Tétrás-lyre - depuis 2011



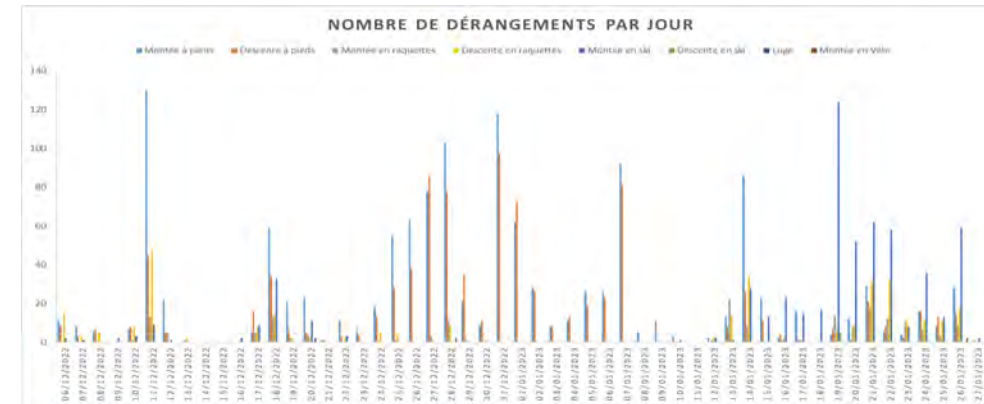
Synthèse génétique Lièvre 2021
AURIS EN OISANS



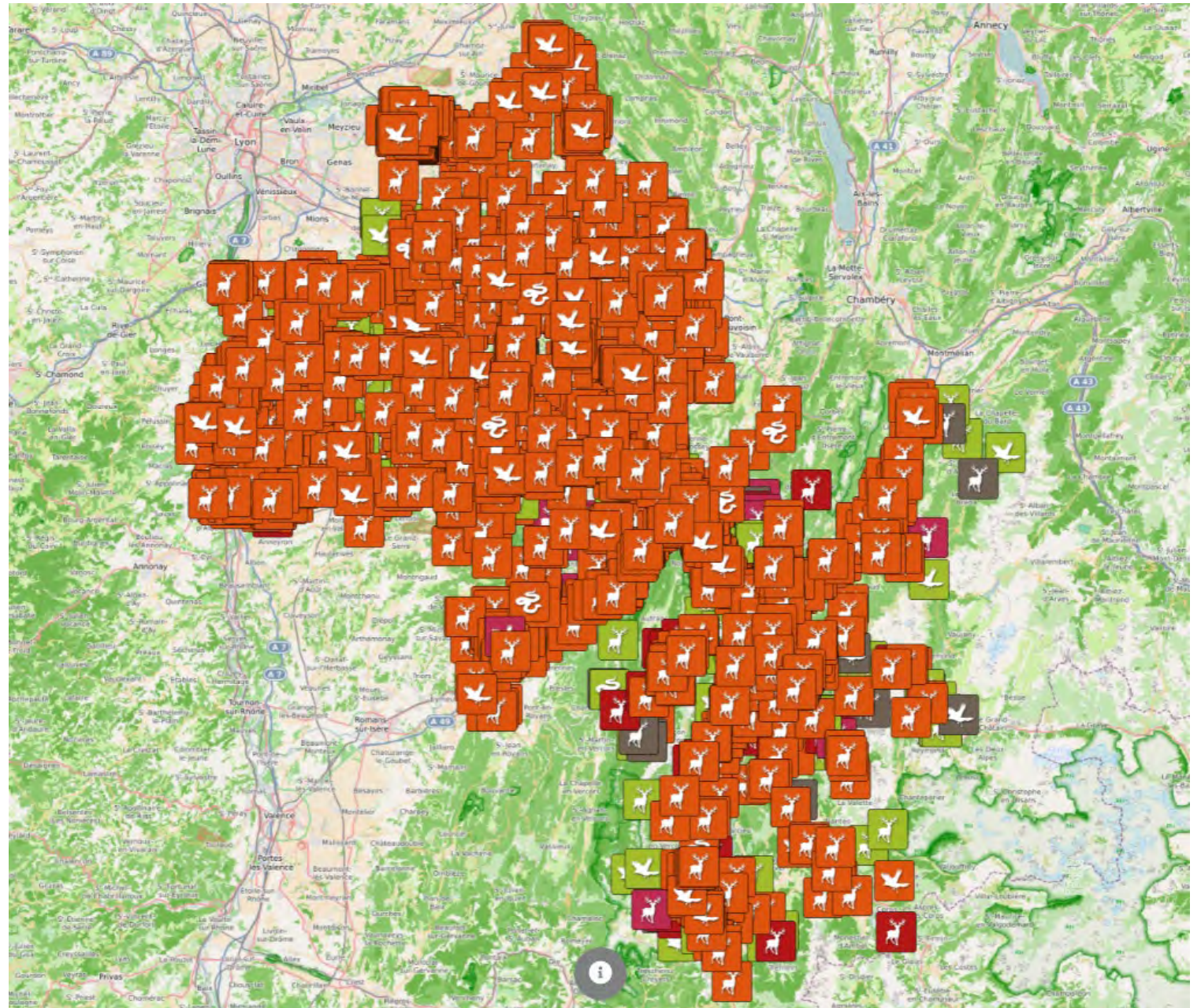
Conservation / Restauration des habitats clés du Tétrás-lyre



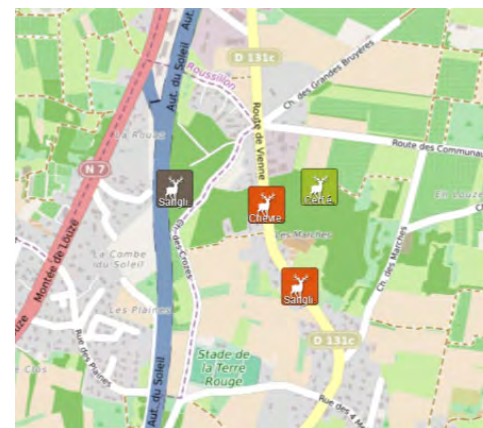
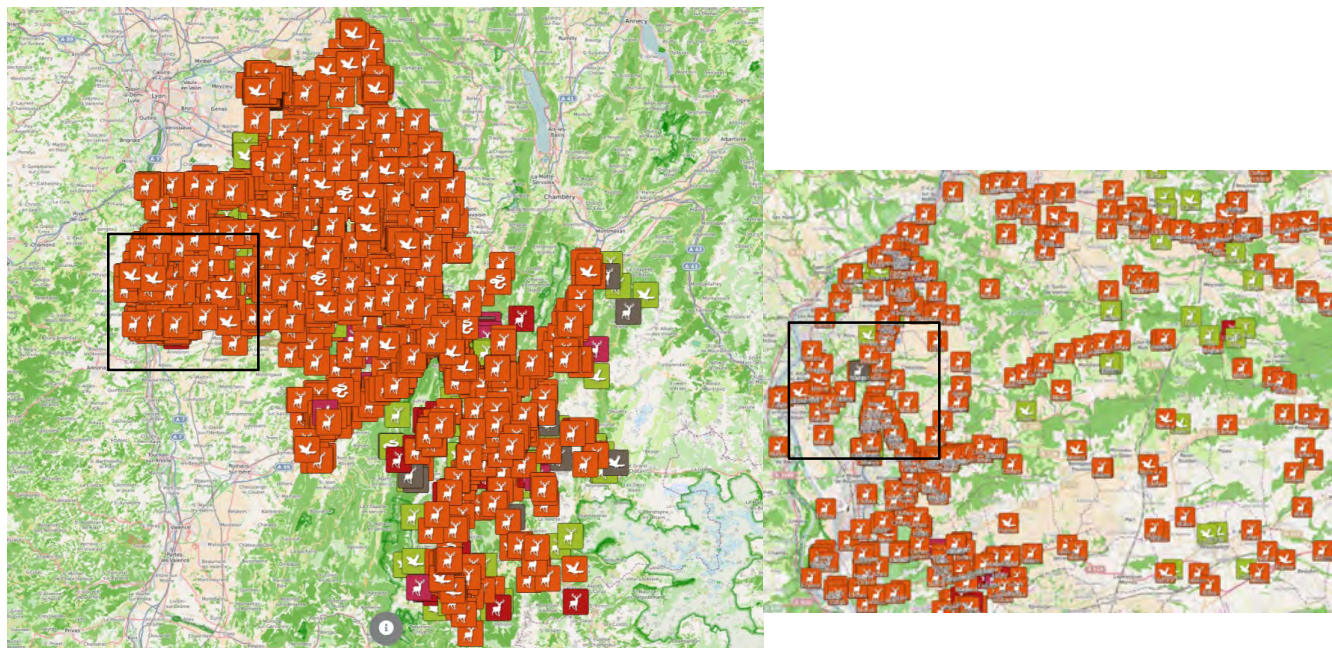
- ❑ Refuges hivernaux : 32
- ❑ Visualisation des câbles : 3 040 ml (7 Laux, Gresse)
- ❑ Restauration / conservation d'habitats avec les alpagistes
- ❑ Suivi de l'efficacité des mesures



UN OUTIL PARTICIPATIF DE SUIVI DE LA FAUNE



Vigifaune : un outil de sciences participatives



Légende carte

- Animal vivant
- Animal mort par collision
- Animal mort par prédation
- Animal mort d'une autre cause
- Indices de présence



Dispositifs financiers mobilisés : Eco-contribution (OFB-FNC), CPO (Région AuRA)

Vigifaune : un outil de sciences participatives

Quelques chiffres :

Déjà 1 millier d'utilisateurs

Plus de 20 000 données saisies
en Auvergne-Rhône-Alpes

Dont 3 000 en Isère





Vigifaune : un porter à connaissance





Le savoir-faire technique de la FDCI à votre disposition

- ❑ **Projets d'aménagement** : contribution aux études d'impacts, observatoires environnementaux, accompagnement mesures de réduction et de compensation
- ❑ **Connaissance des enjeux environnementaux locaux** : contribution aux Atlas de Biodiversité Communales, observatoires environnementaux, PLU
- ❑ **Amélioration de la biodiversité localement dans un contexte de changement climatique** :
 - Accompagnement à la gestion des milieux naturels (plantation de haies, réouverture de milieux, création de mares)
 - Animation la filière iséroise de plants forestiers « végétal local »
- ❑ **Education dans la nature** : organisation de chantiers participatifs, interventions...



Politique en faveur de la cohabitation

PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DEPUIS 2015

LA FDCI, MEMBRE DE LA CDESI



Notre objectif



Toutes les activités
en un même lieu
dans un respect
mutuel



Conforter la sécurité des chasseurs et des non chasseurs dans l'exercice de la chasse et sensibiliser aux risques sanitaires



Favoriser la cohabitation dans le respect des us et coutumes et des valeurs du monde rural



Dynamiser et accompagner le réseau associatif du monde de la chasse et ses partenaires

Un partage des savoirs entre usagers de la nature

Des temps et lieux de rencontres

- **Un Dimanche à la chasse**

Dès octobre



- **Un Dimanche en nature**

Le salon des usagers de la nature

- **Les Relais Cyné**

Des cabanes de chasse ouvertes à tous





UN
**DIMANCHE EN
NATURE**

3 SEPTEMBRE

ST-PIERRE DE BRESSIEUX
**PARC NATUREL
DE CHAMBARAN**

ACTIVITÉS NATURE
ET APICULTURE

ANIMATIONS
CHASSE ET PÊCHE

BALADE EN CALÈCHE,
À PONEY ET À VÉLO

RANDONNÉE PÉDESTRE
(boucle de 3,6 km)

RESTAURATION
BUVETTE

PLUS D'INFOS
chasse38.com

LE SALON
DES USAGERS DE LA NATURE
et du bien vivre ensemble

ENTRÉE
et ANIMATIONS
GRATUITES

2019 : 1 800 visiteurs
2022, 4 600 !

45 exposants



ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ISÈRE





Une dizaine
d'activités
de pleine nature
gratuites

18 associations

Un partage des savoirs entre usagers de la nature



- ❑ Des cabanes de chasse qui accueillent des utilisateurs de l'espace
- ❑ 33 Relais Cyné en Isère

www.chasse38.com/partager-la-nature/



PR

Rando-Cyné des Quatre Seigneurs

Herbeys

4 H 30

16,4 km

Cette boucle vous fera découvrir les environs d'Herbeys pour un grand bol d'air à deux pas de Grenoble. Profitez de la fraîcheur des bois sous le fort des Quatre Seigneurs et admirez l'in-croyable panorama sur les crêtes d'Herbeys. Faites une pause au Relais Cyné pour votre pique-nique.

SITUATION

Herbeys, à 11 km de Grenoble par la D112. Possibilité d'accès en bus depuis Grenoble Alpeexpo (ligne 63)

PARKING

Parking de l'église en face de la Mairie N 45.13876°, E 5.79275°

À DÉCOUVRIR EN CHEMIN

- La Ferme d'Allicoud
- Les Hameaux de Romage et de Villeneuve d'Uriage
- La Ferme des Charrières (accueil paysan) au hameau de Noyaret
- Herbes et Coquelicots (magasin de producteur à Herbeys)

À DÉCOUVRIR EN RÉGION

- Uriage les Bains (thermes, parc)
- Chamrousse (départ de randonnée en Belledonne)
- Château de Vizille



Côte de balisage PR® FFRandonnée

→ Bonne direction

↔ Changement de direction

✗ Mauvaise direction

© Margot Déjean



• Office de Tourisme d'Uriage : 38410 Saint-Martin-d'Uriage, 04 76 89 10 27, <http://www.uriage-les-bains.com/>.



• Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Isère : 04 38 70 06 69, isere@ffrandonnee.fr, <https://isere.ffrandonnee.fr>.



Le Relais-Cyné d'Herbeys

RR119-2 - Le nom RandoFiche® est une marque déposée, nul ne peut l'utiliser sans l'autorisation de la Fédération française de la randonnée pédestre. © FFRandonnée 2020. FFRandonnée Isère

PR

Rando-Cyné des Quatre Seigneurs



1 Dos à la mairie, laisser la fontaine et l'église sur la droite pour atteindre le poteau « Herbeys » en face. Monter sur la gauche après le restaurant par la route d'Uriage, puis prendre encore à gauche le chemin de la Vallière en direction de la Côte. Au n°181, laisser les maisons sur la gauche pour monter par le sentier à droite. Au lotissement, on peut observer un panorama sur le Vercors et la ville de Grenoble. S'avancer au carrefour puis poursuivre en face par le chemin des Rochaux.

2 A « la Côte » (poteau), s'engager à droite sur un chemin à travers bois en direction du poteau « Charrière », puis encore à droite jusqu'au poteau « au Cotasse » après un virage sur la gauche. Au poteau, monter à droite vers la Croisée des chemins, d'où l'on rejoint en face la cabane de chasse en traversant une route (environ 200 mètres). Au poteau « la Croisée des Chemins », descendre à gauche vers « l'Arbre » (poteau), puis tourner à droite en direction de la Montagne du Mulet. Par le sentier, rejoindre la route.

3 Après les maisons, prendre à droite le chemin du Bois du Fournet pour arriver au poteau « Montagne du Mulet ». Tourner à gauche puis tout de suite à droite pour descendre vers Champ Michel. Au poteau, emprunter la piste forestière sur 50 mètres, puis descendre à droite par le sentier vers le Pré. A la route, observer le panorama sur le Vercors et Grenoble, puis continuer en face par le sentier entre les arbres. Au « Pré » (poteau), poursuivre à droite vers Romage (poteau) où l'on rejoint la route.

4 Au carrefour, tourner à droite après la fontaine et atteindre une table d'orientation permettant d'admirer la vue sur le Vercors. Gagner ensuite le Relais de Romage (poteau), et poursuivre sur le chemin à droite. Traverser une route pour monter par le chemin forestier vers Villeneuve.

5 A un carrefour, prendre la montée à droite puis tout de suite à gauche pour gagner le poteau Bois du Fournet. Poursuivre en direction de Villeneuve.

6 Arriver devant un lavoir par le chemin qui devient goudronné. Monter en face par la route longeant la Ferme d'Allicoud, puis prendre à droite la Montée de l'Eglise pour gagner le cimetière de Villeneuve. Depuis le Poteau « Villeneuve-Cimetière », descendre par la route jusqu'au poteau « Villeneuve Ch. Des Tailières », puis emprunter le chemin des crêtes à droite en direction des Envers. Admirez au passage le panorama sur le massif de Belledonne.

7 Au poteau « aux Envers » prendre à droite vers « le Pra ». Par la route, traverser le hameau pour atteindre le poteau « le Villard ». Continuer en face par le chemin du Villard pour regagner la mairie d'Herbeys.

COHABITATION DURANT LA CHASSE

Informers les utilisateurs de l'espace des zones de chasse en cours

Une signalétique chasse
(depuis 2005 en Isère et
obligatoire loi 2019) et
uniformisée (depuis 2016)



Une application mobile
unique en France

Land Share
UNE APPLICATION MOBILE
POUR LES USAGERS
DE LA NATURE

Informers en temps réel
des zones de battues* déclarées
par les équipes de chasse

Simple d'utilisation
et compatible avec tous
types de Smartphone

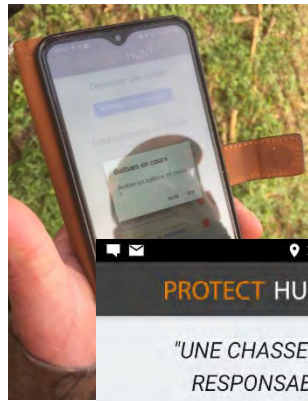
Gratuit, sans inscription

Application en cours de développement sur tout le département

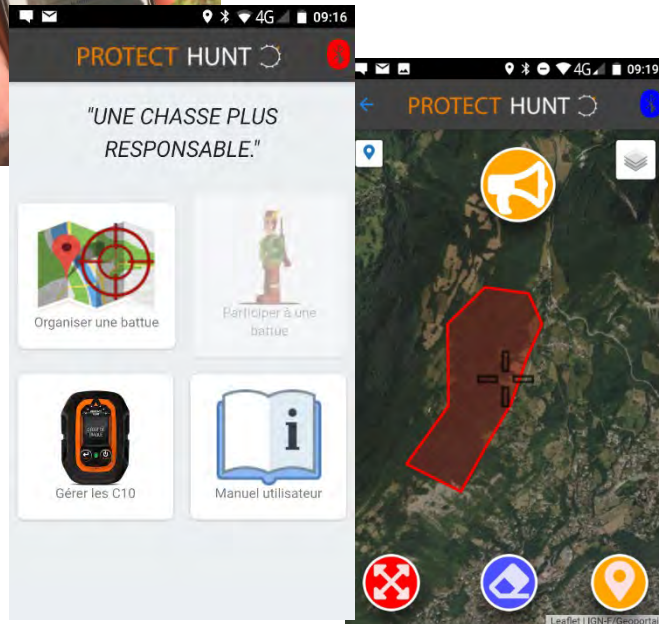
*chasses collectives

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
isère LE DÉPARTEMENT www.isere.fr
FF Randonnée
Bikers FOUNDATION

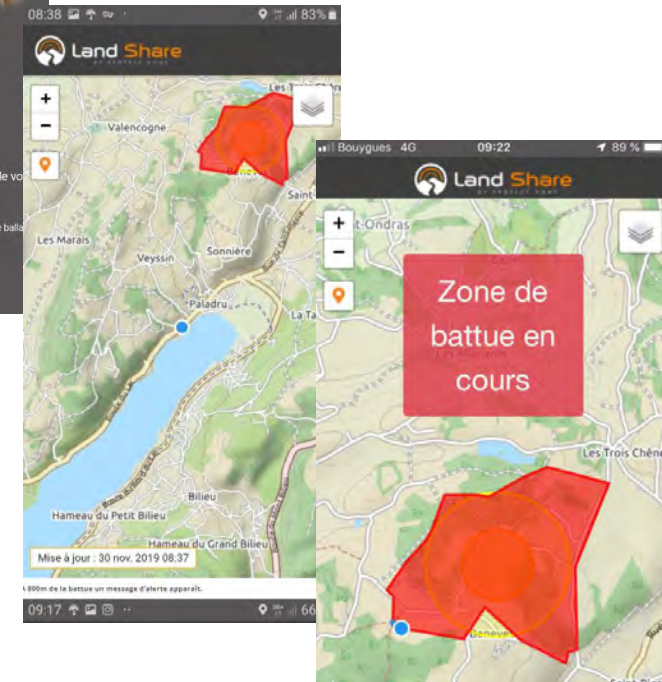
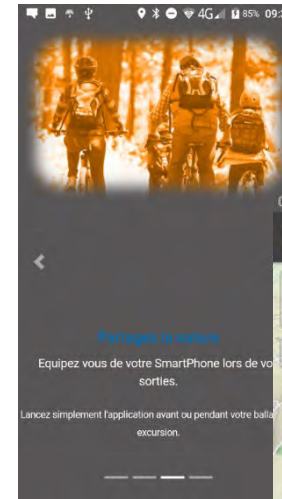
En 2019, une déclaration instantanée des chasses collectives et une généralisation en 2020



« **Protect Hunt** »
pour les chasseurs



« **Land Share** »
pour les utilisateurs de la nature



Mais aussi vers « Isère Outdoor »

Accompagnement de l'expérimentation menée par la Fédération des Chasseurs de l'Isère

Intégration du flux au sein de l'application Isère Outdoor



Des travaux en cours
pour les usages :

- Chasse
- Alpage
- Travaux forestiers

Expérimentation 2021
Le réseau LORA

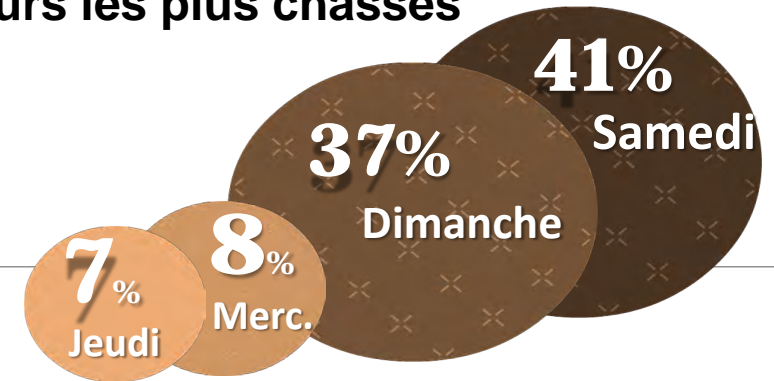
DIALOGUE

RESPECT

UN PAS VERS L'AUTRE

Les résultats

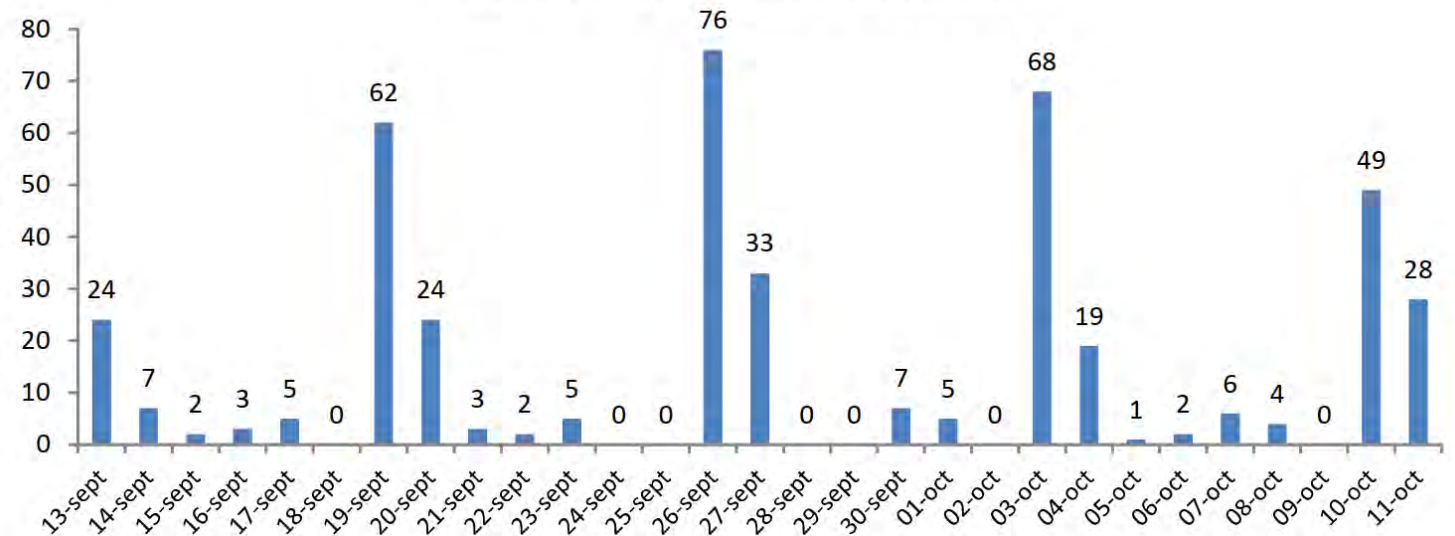
Les jours les plus chassés



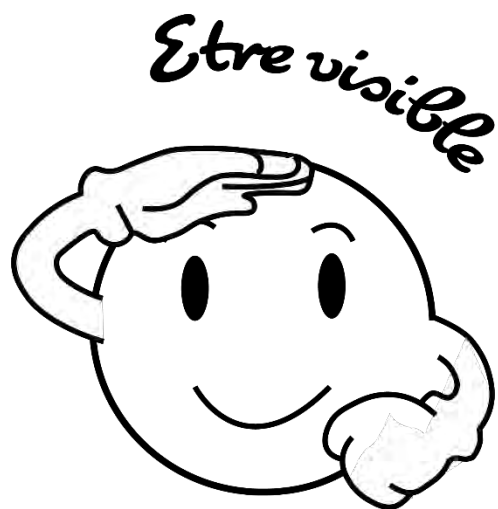
Taux d'occupation du territoire :
entre 8% et 16%

Durée moyenne d'une
battue : entre 2h00 et 3h00

Nombre de battues déclarées par jour



La FDCI développe une politique de cohabitation cohérente et durable





Contacts utiles

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISÈRE

Adresse : 2 allée de Palestine – 38610 GIERES

Téléphone : 04 76 67 97 78

Email : fdc38@chasse38.com

Site Internet FDCI : www.chasse38.com

Twitter : <https://twitter.com/chasse38>

Facebook : www.facebook.com/chasseisere

Instagram : <https://www.instagram.com/chasseisere/>

YouTube : <https://www.youtube.com/channel/UCP1yZxVvCNrYG1OEIEaJcOA>